

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2019

Étaient présents : Denis BENOIT, Maire, Magalie VIEUX-MELCHIOR, Fabien SYLVAIN, Véronique GRANJON, Marie-Jo PIEYRE, René DESCOURS, Vincent CHAZALETTE, Alain ROUX, Laurent JEGOU, Laurent FAURE, Loïc FAURE-GEORS, Monique GIRARD et Philippe HUYGHE.

Absents excusés : Sandrine CHAVAROT, Michel GRARE et Sylvie FAURE.

Absents : Chantal GARNIER et Maryline BERNARD.

Pouvoirs : de Sandrine CHAVAROT à Véronique GRANJON, de Michel GRARE à Monique GIRARD et de Sylvie FAURE à Laurent FAURE.

Secrétaire de séance : Philippe HUYGHE.

Avant d'ouvrir la séance, le maire rend hommage à Pierre TERRAIL en retraçant son parcours d' élu et invite l'assemblée à se lever afin d'observer une minute de silence.

Le compte-rendu de la séance du 4 mars 2019 est adopté à l'unanimité des élus présents à cette séance, après prise en compte des remarques suivantes formulées par :

René DESCOURS :

Page 1 : Il s'agit du couvent de Sainte Claire à Crest

Prochain conseil municipal : lundi 6 mai 2019 (secrétaire de séance : Marie-Jo PIEYRE).

Permanence des élus : samedi 27 avril 2019 Denis BENOIT et Loïc FAURE-GEORS

Infos diverses

- AG MJC le 9 avril à 18H
- Jeudi 11 avril à 19H : commission culture
- Vendredi 12 avril 20H30 soirée chorale à l'église
- Lundi 15 avril à 19H commission aménagement centre bourg
- Mardi 16 avril à 17H entretiens recrutement du DGS
- Mercredi 17 avril à 19H présentation du budget à la SDF
- Jeudi 25 avril conseil communautaire à 19H
- Vendredi 26 avril à 18H30 : CCAS

- Lundi 29 avril à 19H : commission travaux
- Mardi 30 avril à 18H : commission sport
- Samedi 4 mai à 18H SDF réunion publique zéro déchet organisée par le conseil des sages
- Mardi 7 mai à 18H : CAO école + Mairie
- Cérémonie du 8 mai 1945 avec la présence de l'école de musique de Crest : rendez-vous au monument aux morts (heure à fixer)

Il est ensuite passé à l'examen de l'ordre du jour.

1 – Affaires foncières

Examen de DIA.

Monsieur le maire présente à l'examen de l'assemblée les demandes suivantes :

L'étude ESTOUR-PAGES, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 2, rue des Moulins, cadastré AD 354, implanté sur une parcelle d'une surface de 73 m², au prix de 105.000 €.

Pour renoncer à préempter : unanimité

L'étude KOSMALA-DOREE, notaires à CREST, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 55, Grande rue, cadastré AD 302, implanté sur une parcelle d'une surface de 105 m², au prix de 199.000 €.

Pour renoncer à préempter : unanimité

L'étude BRES-AUGUSTO notaires à Chabeuil, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 57, Grande rue, cadastré AD 301, implanté sur une parcelle d'une surface de 46 m², au prix de 104.000 €.

Pour renoncer à préempter : unanimité

L'étude COUSSEAU-COLLOMP notaires à Bourg Les Valence, a soumis une déclaration d'intention d'aliéner un bien bâti situé 28B, rue de l'Allée, cadastré AD 992, implanté sur une parcelle d'une surface de 124 m², au prix de 114.000 €.

Pour renoncer à préempter : unanimité

2- Election de deux adjoints et d'un conseiller délégué

Depuis la suppression d'un des 5 postes d'adjoints à l'été 2015, suite à une démission, la situation est la suivante :

| | |
|------------------------|---------------------------|
| Magalie VIEUX-MELCHIOR | 1 ^{ère} adjointe |
| Fabien SYLVAIN | 2 ^{ème} adjoint |
| Véronique GRANJON | 3 ^{ème} adjointe |
| Pierre TERRAIL | 4 ^{ème} adjoint |

Suite au décès de Pierre TERRAIL, il y a lieu de procéder à la confirmation du nombre d'adjoints, préalable à son remplacement.

Il est entendu qu'aucune disposition n'impose de remplacer un adjoint ayant cessé ses fonctions par un nouvel adjoint de même sexe.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer le nombre d'adjoints à 5.

Deux postes d'adjoints étant désormais à pourvoir, la liste des candidats soumise au vote se présente comme suit :

4^{ème} adjoint : Laurent JEGOU

5^{ème} adjoint : Laurent FAURE

Dans les communes de plus de 1000 habitants, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel (L.2122-7 du CGCT) et au scrutin secret.

Par 15 voix favorables et 1 bulletin blanc, Laurent JEGOU est désigné 4^{ème} adjoint et Laurent FAURE 5^{ème} adjoint.

Il est ensuite procédé à l'élection d'un conseiller délégué, en charge de la culture et de l'animation.

Monique GIRARD se porte candidate.

Par 15 voix favorables et 1 bulletin blanc, Monique GIRAD est élue conseiller municipal délégué à la culture et à l'animation.

Elle percevra une indemnité équivalente à celle des adjoints.

3- Election d'un délégué au SMPA

La commune d'Aouste sur Sye est représentée par les délégués suivants au SMPA :

Titulaires : Laurent FAURE, Fabien SYLVAIN et Pierre TERRAIL, ce dernier étant l'un des vice-présidents.

Suppléants : Sylvie FAURE, Magalie VIEUX-MELCHIOR et Denis BENOIT

Suite au décès de Pierre TERRAIL, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau délégué pour la commune d'Aouste.

Est candidat : Alain ROUX qui a participé en tant qu'auditeur lors du vote du budget 2019 du SMPA

Par 15 voix favorables et 1 vote blanc, Alain ROUX est élu délégué au SMPA.

4- Finances

Vote du compte de gestion et du compte administratif

Le résultat d'exécution du budget 2018 général se présente comme suit :

| RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE 2018 | | | | | |
|---|---|----------------------------------|-----------------------------|--|--|
| | résultat à la clôture de l'exercice précédent | part affectée à l'investissement | résultat de l'exercice 2018 | | résultat à la clôture de l'exercice 2018 |
| investissement | -483 598,14 | | -78 771,61 | | -562 369,75 |
| Fonctionnement | 1 124 088,06 | 483 598,14 | 271 948,45 | | 912 438,37 |
| TOTAL | 640 489,92 | 483 598,14 | 193 176,84 | | 350 068,62 |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 de la commune, en tous points conforme au compte administratif dont la synthèse est la suivante :

| | |
|--|------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2018 | 271.948,45 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2018 | -78.771,61 |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2018 | -72.366,00 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 562.369,75 |
| Couverture du besoin de financement 2017 (1068 R. Invest) | 634.735,75 |
| Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002 R. Ft) | 277.702,62 |

Le résultat de l'exécution du budget photovoltaïque de 2018 se présente comme suit :

| RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE DE 2018 | | | |
|--|----------------|----------------|------------|
| | Investissement | fonctionnement | TOTAL |
| Recettes | 4 235,86 | 3897,62 | 8 133,48 |
| Dépenses | 68 608,13 | 697,10 | 69 305,83 |
| résultat 2018 | -64 372,27 | 3 199,92 | -61 172,08 |
| résultat de clôture 2018 | -64 372,27 | 3 199,92 | -61 172,08 |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2018 du SPIC photovoltaïque, en tous points conforme au compte administratif.

Vote des taux des impôts ménage pour 2019

Le conseil municipal décide de reconduire en 2019 les taux des impôts ménage de 2018, étant avisé de la revalorisation de 2,2 % des bases décidée dans le cadre du projet de loi de finances pour 2019, portant le produit fiscal attendu à 938.921 €.

Pour mémoire, le taux de la taxe d'habitation est de 14,52 celui de la taxe sur le foncier bâti de 16,69 et celui de la taxe sur le foncier non bâti de 48,53.

Vote des budgets primitifs 2019

Chaque élu dispose du document budgétaire au format excel qui a été élaboré sans faire évoluer la fiscalité locale.

SYNTHESE BUDGET COMMUNE 2019

| | Investissement | Fonctionnement | TOTAL |
|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------|
| Dépenses | 1.441.010,73 | 1.606.905,02 | 3 047 915,75 |
| Recettes | 762.868,13 | 2.007.345,00 | 2 770 213,13 |
| Résultat 2018 | -78.771,61 | 271.948,45 | 193.176,84 |
| Report antérieur | -634.735,75 | 912.438,37 | +277.702,62 |
| Emprunt | 525.000,00 | 0 | |

Les opérations d'investissement prévues en 2019 se décomposent comme suit :

| Libellé | Compte administratif 2018 | Budget primitif 2019 |
|--------------------------|----------------------------------|-----------------------------|
| Opérations non affectées | 496.452,87 | 941.552,39 |
| Matériel | 22.377,17 | 99.244,00 |
| Bâtiments communaux | 25.360,66 | 410.618,00 |
| Voirie | 37.156,74 | 238.543,00 |
| Terrains | 29.611,61 | 189.486 |
| Service de l'eau | 0 | 0 |
| Esplanade | 773.444,06 | 64.452,00 |
| Gaston Buis | 687.128,01 | |
| Valorisation patrimoine | | 300.000,00 |
| TOTAL | 2.071.531,12 | 2.358.495,39 |

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2019 présenté.

Après le vote, Philippe Huyghe insiste sur l'intérêt d'une remise à niveau du patrimoine immobilier aoustois en profitant des taux d'intérêts qui sont au plus bas actuellement.

5 – Questions diverses

✓ Permanence des élus

Elle a été assurée par Denis BENOIT et Monique GIRARD le samedi 30 mars.

Aucun administré ne s'est présenté.

✓ Interventions diverses d'élus

Défibrillateur

Le maire fait tout d'abord part de la proposition de l'association Cœur et vie de subventionner par l'intermédiaire du Crédit Mutuel l'achat d'un défibrillateur à concurrence de 500 €.

Il serait implanté à côté de la boîte à livres.

Conseil d'administration de Fontlaure

Est évoqué ensuite le conseil d'administration de l'association Vivre à Fontlaure.

Celui-ci a reçu une demande de l'agence régionale de santé de regrouper les maisons d'accueil spécialisées sur un même site.

Dans un premier temps le site pressenti était celui de Fontagnal.

Le directeur est parvenu à convaincre l'ARS que ce choix n'était pas judicieux.

Finalement, le site retenu sera route de Cobonne.

Il est prévu un investissement de 3,7 millions d'euros.

Le plan du projet en 3 D est porté à l'écran par le maire.

Il est observé que l'implantation de cet ensemble immobilier aura une incidence notable sur la circulation de la route de Cobonne.

Ce sera l'occasion d'exercer une pression sur le département et le bureau d'études SED pour l'aménagement de cette voie.

Le maire signale l'opportunité d'acquérir une bande de terrain entre deux maisons du lotissement les jardins d'Augusta, ce qui permettrait de créer un cheminement piétons vraiment sécurisé par la voie privée du lotissement.

Choix du site pour le complexe multi-sport

La commission sport a travaillé sur le choix du site où sera disposé un complexe multisports destiné aux adolescents.

Deux sites avaient été envisagés :

Le parvis de l'école

Un terrain communal à Chabanas, situé en retrait du village

Les critères d'analyse ont été les suivants :

- ❖ Le bruit susceptible d'être généré par l'activité, et la nuisance que cela provoquerait pour les voisins.
- ❖ L'accessibilité à venir (travaux prévus route de Cobonne)
- ❖ La nature du projet : multi-générationnel (pétanque, multisports pour ados)

Il a été constaté que la plupart des équipements destinés aux enfants ou aux jeunes étaient situés rive gauche et qu'à Chabanas il n'y avait pas grand-chose d'aménagé.

Laurent FAURE affirme que le choix du site accessible par la route de Cobonne ne lui semble pas sécurisant, et demande si les écoles ont été consultées.

Laurent JEGOU lui répond que les deux directrices n'étaient pas intéressées.

Le conseil municipal décide par 15 voix favorables et 1 abstention de confirmer le choix de la commission qui s'est porté sur Chabanas

Petit parc

Le maire enchaîne sur la dénomination du petit parc situé rive droite, en bordure de la Drôme. Il convient de lui donner un nom et propose que ce soit le P'tit parc.

Adressage

Philippe HUYGHE déplore que l'adressage réalisé il y a deux ans ne soit pas encore pris en considération par les GPS.

Le maire explique que les données ont bien été transmises à l'IGN mais que les erreurs de saisie constatées ont été corrigées il y a quelques semaines.

Les sociétés achètent les données à l'IGN et la question est posée de savoir s'il appartient aux services municipaux de communiquer directement ces données aux différents opérateurs.

L'IGN sera interrogé pour savoir si la commune est autorisée, sous réserve d'un courrier de décharge de responsabilité, à transmettre les données à ces opérateurs.

Monique GIRARD informe les élus de l'achat d'une sono portative.

Elle demande qu'un mode d'emploi écrit de cet outil soit institué.

Loïc FAURE-GEORS demande quand seront planifiées les permanences des élections européennes.

Le maire répond que ce sera au conseil du mois de mai.

Le conseiller municipal ajoute que des marchands ambulants seraient en quête d'emplacements pour l'été sur les marchés.

Laurent FAURE précise avoir laissé un message au policier municipal au sujet de l'affichage sauvage sur les abri-bus et les mats d'éclairage public notamment, et constate n'avoir pas eu de réponse.

Il demande si l'affichage réalisé pour la fête des bouviers avait bien été autorisé.

Marie-Jo PIEYRE souhaite savoir si le conseil municipal était représenté lors de l'animation organisée par le collectif et Sye on osait, le dimanche 7 avril.

Le maire lui répond qu'il y a participé en deux temps : d'abord pour les plantes et le zéro phyto, ainsi que la mise en place de la boîte à livres.

Il est revenu ensuite vers 18H30, heure à laquelle 50 enfants étaient présents pour le dessin animé.

Environ 60 personnes ont participé au débat sur le projet d'épicerie.

Marie-Jo PIEYRE ajoute que le carnaval a été un moment très sympathique, l'éparpillement des enfants ayant eu lieu dans le parc de Blanchelaine, sous le regard des résidents de l'établissement.

La séance est levée à 22H 35